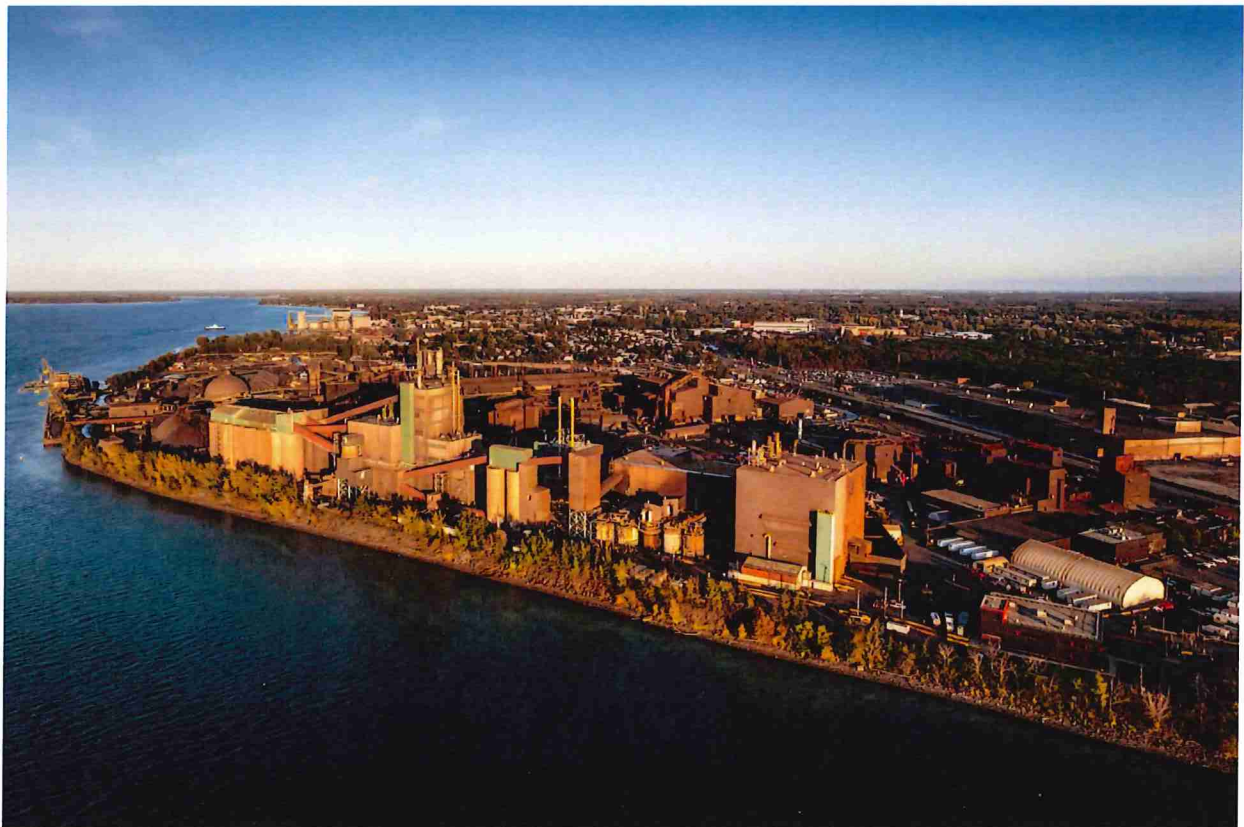


Avis de projet

Programme décennal de dragage d'entretien

Complexe métallurgique et de minéraux critiques
Rio Tinto Fer et Titane – Opérations Québec, Sorel-
Tracy

3 août 2026



PR1.1 – Avis de projet

Titre du projet : Renouvellement du programme décennal de dragage d'entretien
au quai de Rio Tinto Fer et Titane inc. à Sorel-Tracy
Nom de l'initiateur du projet : Rio Tinto Fer et Titane inc.

PRÉAMBULE

La sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#) oblige toute personne ou tout groupe à suivre la [procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement \(PÉEIE\)](#) et à obtenir une autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre un projet visé par l'annexe I du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) situés dans le Québec méridional.

Ainsi, quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'un projet visé à l'un des articles 31.1 ou 31.1.1 de la LQE doit déposer un avis écrit au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en remplissant le formulaire « Avis de projet » et en y décrivant la nature générale du projet. Cet avis permet au ministre de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la PÉEIE et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « Avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli d'une façon claire et concise et l'information fournie doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. L'avis de projet sera publié dans le Registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE.

Sur la base de l'avis de projet et de la directive, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pourra faire part au ministre, lors d'une période de consultation publique de 30 jours, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Le ministre, selon l'article 31.3.1 de la LQE, transmettra ensuite à l'initiateur du projet les observations et les enjeux soulevés dont la pertinence justifie l'obligation de leur prise en compte dans l'étude d'impact du projet.

Conformément à l'article 36 du [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#), le demandeur doit produire la « Déclaration d'antécédents ». Il est à noter qu'une telle déclaration n'est pas requise de la part des personnes morales de droit public. Vous trouverez le formulaire de « Déclaration d'antécédents » à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/publicat.htm>

Le formulaire « Avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu dans le système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Le détail des tarifs applicables est disponible à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm (cliquez sur le lien « Procédure d'évaluation environnementale, Québec méridional »). Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances selon les modalités énoncées à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/tarification.htm>. Il est à noter que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. Deux (2) copies papier et une copie électronique de l'avis de projet doivent être transmises aux adresses suivantes :

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, Aile René-Lévesque, 1^{er} étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Courriel : dgees-info@environnement.gouv.qc.ca

Veuillez noter que si votre projet est soumis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, prise en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3), les informations contenues au présent « Avis de projet » doivent être conformes et cohérentes à celles présentées au Conseil des ministres lors de l'approbation de la fiche d'avant-projet (FAP), ou le cas échéant, à celles présentées au Conseil des ministres lors d'une autorisation visant à poursuivre l'étude ou la planification du projet délivrée en vertu de l'article 29 de la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique.

Par ailleurs, en vertu de l'[Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale](#) conclue en mai 2004 et renouvelée en 2010, le Ministère transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation d'impact afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi sur l'évaluation d'impact. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu par la Loi sur l'évaluation d'impact. L'initiateur de projet sera avisé par lettre seulement si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet et son emplacement, le Ministère pourrait devoir consulter une ou des communautés autochtones au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur est transmis à une ou des communautés autochtones afin d'amorcer la consultation. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des communautés autochtones.

1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

1.1 Identification de l'initiateur de projet

Nom : Rio Tinto Fer et Titane inc.

Adresse municipale : 1625, route Marie-Victorin, Sorel-Tracy (Québec) J3R 1M6

Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :

Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande : Jean-Sebastien Abran,
Conseiller Environnement

Numéro de téléphone : 450 780-4213

Numéro de téléphone (autre) :

-

Courrier électronique : jean-sebastien.abran@riotinto.com

1.2 Numéro de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1168719145

1.3 Résolution du conseil municipal

Si le demandeur est une municipalité, l'avis de projet contient la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre. Ajoutez une copie de la résolution municipale à l'annexe I.

1.4 Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet (s'il y a lieu)

Nom : ACTIVA ENVIRONNEMENT

Adresse municipale : 7236, rue Waverly, bureau 219, Montréal (Québec) H2R 0C2

Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :

Numéro de téléphone : 418-392-8099

Numéro de téléphone (autre) :

-

Courrier électronique : lsimard@activaenviro.ca

Description du mandat : Soutien professionnel pour la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PEEIE).

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

2.1 Titre du projet

Étude d'impact sur l'environnement. Renouvellement du programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rio Tinto Fer et Titane inc. à Sorel-Tracy

2.2 Article d'assujettissement du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets*

Dans le but de vérifier l'assujettissement de votre projet, indiquez, selon vous, à quel article du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) votre projet est assujéti et expliquez pourquoi (atteinte du seuil, par exemple).

Les travaux de dragage sur une superficie cumulative égale ou supérieure à 15 000 m² sont assujettis au *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* (RÉEIE) (chapitre Q-2, r. 23.1, partie II, article 2, 1^{er} alinéa, paragraphe 1).

2.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

Décrivez sommairement le projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).

Le projet visé consiste à continuer le programme de dragage d'entretien dans la zone portuaire de RTFT qui s'étend sur une longueur totale de 650 m et sur une largeur de 120 m, totalisant une superficie de 78 000 m², et d'y inclure la prise d'eau du complexe qui est situé en amont des installations portuaires. Il s'agit donc du quatrième volet du programme.

En effet, trois programmes décennaux de dragage d'entretien ont déjà été développés par RTFT pour les périodes 1995 à 2005, 2007 à 2017 et 2017 à 2027. Ainsi, le gouvernement du Québec a édicté les décrets numéro 735-2007 (modifié par le décret 172-2009) et 799-2018 en faveur du programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rio Tinto Fer et Titane inc. sur le territoire de la ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Depuis l'obtention du décret pour le second programme de dragage d'entretien, moins de 1 000 m³ de sédiments ont été dragués lors de l'activité de dragage. Pour les années 2014, 2018, 2020, 2024 et 2025, il n'y a eu aucun dragage. Les dragages d'entretien seront effectués lorsque nécessaire afin de maintenir la profondeur d'eau au-dessus des seuils de sécurité requis pour la navigation, soit 9,75 m dans les parties ouest et centrale du quai (postes à quai d'expédition) et 10,7 m dans la partie est (postes à quai de réception des matières premières).

Le dragage de la façade du quai s'effectue à partir du quai à l'aide de grues-portiques équipées d'une benne preneuse. Les matériaux récupérés sont ensuite chargés dans des camions et entreposés temporairement sur le site. Selon la nature et la qualité des sédiments, la gestion finale est effectuée en milieu terrestre, soit sous forme de valorisation, avec un fournisseur partenaire ou vers des sites de disposition finale autorisés selon la réglementation en vigueur.

Pour le dragage du reste de la zone portuaire, s'il y avait accumulation de sédiments ne pouvant être dragés par les grues-portiques, il est envisagé d'effectuer du dragage mécanique avec benne preneuse montée sur barge. Le tout serait transporté par des chalands jusqu'au quai, où les sédiments seraient déchargés à l'aide de grue, chargés dans des camions et entreposés temporairement sur le site. Les matériaux dragués seraient gérés en milieu terrestre, soit valorisés ou acheminés vers des sites de disposition finale autorisés selon la réglementation en vigueur. Cette option demeure pertinente à intégrer au programme décennal de dragage afin de couvrir l'ensemble des besoins potentiels.

À noter que ces deux façons de faire ont été acceptées pour les trois précédents programmes de dragages décennaux, soit couvrant les périodes de 1995 à 2005, 2007 à 2017 et 2017 à 2027.

Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

2.4 Objectifs et justification du projet

Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et indiquez les raisons motivant la réalisation du projet.

La compagnie Rio Tinto Fer et Titane inc. (RTFT) produit et met en marché à partir de son complexe métallurgique à Sorel-Tracy du dioxyde de titane (sous la forme de scories), de la fonte en gueuses et de l'acier de haute qualité (billettes). Ces produits proviennent du minerai d'ilménite extrait d'un gisement exploité par la compagnie au lac Tio, à 43 km au nord-est de Havre-Saint-Pierre (Côte-Nord), ainsi que depuis 2009, de minerais outremer dont la principale provenance est un gisement de sables minéraux situé à Madagascar (QIT Madagascar Mineral). Ces minerais ainsi que le charbon utilisé pour la production arrivent par bateau au quai de la compagnie à Sorel-Tracy. Le quai est également utilisé pour l'expédition des produits de RTFT à travers le monde. Puisque les installations portuaires de la compagnie sont utilisées autant pour l'approvisionnement en matières premières que pour l'expédition des produits, l'exploitation optimale de ces installations, incluant un accès libre et sécuritaire des navires au quai, est essentielle à la viabilité économique de l'entreprise. Le dragage d'entretien, qui a pour but de maintenir une profondeur sécuritaire pour les manœuvres et l'accostage des navires, est donc une activité récurrente essentielle et incontournable pour RTFT.

La moyenne de fréquentation des navires au quai de RTFT depuis les quinze dernières années est de 134 fréquentations, incluant la réception et l'expédition. À travers les années, des mesures de mitigation ont été mises en place, notamment l'ajout de déflecteurs aux tours de déchargement et l'achat d'une nouvelle benne portuaire pour le minerai QMM afin d'éliminer l'accumulation de sédiments provenant du transbordement entre le quai et les navires. Cependant, en raison des processus naturels de transport des sédiments ainsi que des phénomènes de sédimentation et de remise en suspension engendrés par la navigation, les manœuvres d'accostage et l'action des hélices, les chenaux d'approche et les postes à quai sont sujets à un ensablement progressif. Afin de maintenir des conditions de navigation sécuritaires et de garantir l'accès des navires aux quais, il est nécessaire de réaliser périodiquement des travaux de dragage visant à retirer les accumulations de sédiments dans les zones d'approche et le long des infrastructures portuaires. La fréquence de ces interventions est déterminée en fonction des besoins opérationnels, notamment de la hauteur d'eau disponible sous la quille, laquelle dépend étroitement des conditions hydrologiques du fleuve Saint-Laurent, ainsi que des volumes de sédiments accumulés devant les quais.

Le projet visé consiste donc à continuer le programme de dragage d'entretien dans la zone portuaire de RTFT afin de maintenir la profondeur d'eau au-dessus des seuils de sécurité requis pour la navigation.

2.5 Activités connexes

Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemple : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux, détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Aucune activité connexe n'est actuellement projetée.

3. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités

Nom de la municipalité ou du territoire non organisé (TNO) où il est prévu de réaliser le projet (indiquez si plusieurs municipalités ou TNO sont touchés par le projet) :

Les villes de Saint-Joseph-de-Sorel et de Sorel-Tracy

Nom de la ou des municipalités régionales de comté (MRC) où est prévu de réaliser le projet :

MRC de Pierre-De Saurel

Précisez l'affectation territoriale indiquée dans le ou les schémas d'aménagement de la ou des MRC ou de la ou des communautés métropolitaines (zonage) :

Selon le schéma d'aménagement de la MRC, l'affectation territoriale est de type industrialo-portuaire

Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournissez les coordonnées du point de début et de fin du projet) :

Point central ou début du projet : Latitude : 45°02'38" N Longitude : 73°08'22" O

Point de fin du projet (si applicable) : Latitude : Longitude :

3.2 Description du site visé par le projet

Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquez, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.

Les installations portuaires appartenant à RTFT depuis 1949 sont situées sur le lot 3 073 637 du cadastre de la paroisse de Saint-Joseph-de-Sorel. Le site est bordé au nord et à l'ouest par le fleuve Saint-Laurent, qui est la propriété du gouvernement du Québec, et par les villes de Sorel-Tracy, au sud, et de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'est.

Milieu biologique

Le milieu naturel directement visé par les opérations de dragage d'entretien ainsi que les secteurs adjacents sont relativement pauvres puisqu'il s'agit d'un milieu affecté par les activités humaines. En effet, les berges du secteur ont été transformées de façon permanente depuis la mise en place de quais, de terre-pleins et d'installations industrielles. De plus, le lit du fleuve Saint-Laurent dans le secteur des installations portuaires est continuellement soumis aux perturbations causées par les activités maritimes.

Aucun milieu humide ou hydrique n'a été répertorié sur le complexe métallurgique. Aucune espèce floristique ou faunique menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée n'a été observée durant les travaux de caractérisation écologique. Cependant, le projet se situe aux abords du fleuve, qui abrite plusieurs espèces de poissons. Les études récentes menées par RTFT ont démontré entre autres la présence de l'esturgeon jaune, du chevalier rouge, du doré noir, de la carpe, du doré jaune, du chevalier blanc et du fouille-roche zébré. De plus, il faut noter que le site se trouve dans l'aire de répartition du chevalier cuivré et du dard de sable, des espèces menacées, ainsi que du chevalier de rivière et du fouille-roche gris, qui sont des espèces vulnérables. Au niveau floristique, la zone est dans l'aire de répartition de l'amélanchier gracieux, une espèce à statut susceptible d'être menacé.

Un herbier de faible densité a déjà été identifié à environ 100 m en aval du site visé par les travaux de dragage. Cet herbier occupe une superficie d'environ 16 500 m², et sa profondeur maximale atteint 3 m. Il s'agit d'un herbier submergé comprenant une zone émergente, principalement composée de quenouilles (*Typha* sp.), de roseaux (*Phragmites* sp.) et de scirpes (*Scirpus* sp.). Cet herbier a un faible potentiel faunique (Létourneau, 1996).

Milieu physique

Une zone d'étude préliminaire a été établie de façon à inclure tout le territoire susceptible d'être affecté par les travaux de dragage d'entretien au cours de la période envisagée (de 2028 à 2038). La délimitation de cette zone d'étude préliminaire est illustrée sur la carte 1.

Les installations portuaires de RTFT sont situées en amont du lac Saint-Pierre, à l'endroit où le fleuve Saint-Laurent s'élargit pour former un delta comprenant de nombreuses îles et à 1,2 km de la rivière Richelieu. Les berges du site des travaux de dragage visé pour le projet sont complètement anthropisées (présence de structures portuaires et de murets de protection).

À la hauteur de Sorel-Tracy, le fleuve a un débit variant entre 6 000 m³/s (étiage) et 20 000 m³/s (crue), avec une moyenne de l'ordre de 14 000 m³/s. Le fond du fleuve comprend un chenal d'une profondeur variant de 12 à 14 m, et les niveaux varient selon les saisons. En période de crue printanière, les eaux peuvent monter de 5,4 à 7,5 m, et lors des périodes d'étiage, elles montent de 3,6 à 5,5 m à la station la plus proche, à Lanoraie. Cependant, les marées sont imperceptibles à Sorel-Tracy. En ce qui concerne la qualité de l'eau, l'indice de qualité bactériologique et physicochimique (IQBP) est qualifié de très mauvais selon les données du réseau hydrométrique du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ).

Étant donné la proximité du chenal maritime par rapport aux installations de RTFT, les activités portuaires de la compagnie sont rarement entravées par la présence de glaces, le chenal étant maintenu ouvert par la Garde côtière canadienne pendant tout l'hiver. Au besoin, la glace qui se forme en façade du quai est brisée par des remorqueurs pour permettre l'accostage des navires.

Milieu humain

Le site est situé dans la zone industriel-portuaire de Sorel-Tracy. Il s'agit d'un espace délimité servant à des fins industrielles et situé près des services portuaires ainsi que d'infrastructures routières et ferroviaires. Les opérations s'y déroulant constituent le cœur des activités socioéconomiques de la région depuis plusieurs décennies. Le site est entouré de quartiers résidentiels, soit à l'est à Saint-Joseph-de-Sorel, au sud à Sorel-Tracy et enfin au nord à Saint-Ignace-de-Loyola, sur la rive opposée du fleuve.

Le fleuve accueille de nombreuses activités récréotouristiques, comme les activités nautiques et l'écotourisme, en particulier dans les îles de Sorel. La circulation nautique est intense de juin jusqu'en

octobre, et la pêche se pratique du printemps jusqu'en octobre. C'est également une voie commerciale importante puisque la voie maritime du fleuve permet le transit de bateaux en provenance et à destination du port de Montréal. Toutefois, la zone portuaire visée par les travaux de dragage d'entretien est peu, voire non favorable à la pratique de ces activités récréatives, et ce, en raison des activités portuaires et de l'occupation des rives par les installations industrielles.

La fonction résidentielle de la région se concentre à l'est et à l'ouest du site de RTFT. Il est important de souligner que les résidents vivant à proximité du site, soit à Saint-Joseph-de-Sorel, à Sorel-Tracy et à Saint-Ignace-de-Loyola (carte 1) peuvent avoir des préoccupations par rapport au projet, particulièrement en ce qui concerne le bruit lors des activités de dragage, ainsi que la gestion temporaire des matériaux dragués sur le site de RTFT à proximité de leurs habitations.

De plus, aucune prise d'eau potable ni aucun site traditionnel autochtone, site patrimonial ou archéologique ne sont répertoriés dans le secteur.

3.3 Calendrier de réalisation

Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

Le dépôt de l'EIE au MELCCFP est prévu pour l'hiver 2027 afin d'obtenir le décret au printemps 2028. Il est prévu d'effectuer une bathymétrie tous les ans, et un dragage sera effectué si nécessaire, particulièrement dans le secteur de la façade du quai, au cours des dix prochaines années suivant l'émission du décret. Les travaux de dragage d'entretien pourront être réalisés en tout temps de l'année, sauf en période hivernale lorsqu'il y a présence d'un couvert de glace. Pour chaque dragage d'entretien, les travaux de dragage seront effectués sur quelques jours selon les volumes à draguer.

3.4 Plan de localisation

Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES¹

4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont celles réalisées auprès des communautés autochtones concernées, indiquez les préoccupations soulevées et expliquez la manière dont elles sont prises en compte dans la conception du projet.

À ce jour, le projet n'a fait l'objet d'aucune activité d'information ou de consultation particulière. Cependant, RTFT poursuit depuis de nombreuses années un programme exhaustif d'information et de consultation avec les communautés avoisinantes, incluant entre autres trois des comités de liaison avec les citoyens, des rencontres avec différentes parties prenantes, des communications diverses avec le public, etc.

4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement

Mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public prévues au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement, dont celles envisagées auprès des communautés autochtones concernées.

RTFT mènera les démarches d'information et de consultation du public et des communautés autochtones propres au projet de dragage en suivant les modalités de son programme actuel d'information et de consultation. Une séance publique d'information par le BAPE est prévue afin d'échanger avec les comités de citoyens riverains au projet (Saint-Ignace-de-Loyola, Sorel-Tracy et Saint-Joseph-de-Sorel), les intervenants locaux et la population en général.

5. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX² ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

5.1 Description des principaux enjeux du projet

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet.

Les principaux enjeux du projet qui ont été ciblés sont les suivants :

- Le maintien de la qualité de l'eau du fleuve et des habitats du poisson à proximité;
- Le maintien de la navigation (commerciale) sur le fleuve Saint-Laurent;
- Le maintien des activités dans les installations portuaires;
- La gestion et la valorisation des sédiments.

5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain).

Pendant la période d'exploitation, les principaux impacts appréhendés sont les suivants :

- Perturbation des habitats du poisson à proximité et en aval des travaux;
- Augmentation temporaire des niveaux de bruit dans les communautés avoisinantes;
- Perturbation de la qualité de l'eau du fleuve;
- Augmentation temporaire du trafic routier sur le réseau aux alentours.

RTFT a un programme de mesures d'atténuation et un plan de gestion environnementale qui permettra de réduire ces impacts. De plus, un programme de surveillance environnementale pendant les travaux sera mis en œuvre afin d'assurer le respect des mesures sélectionnées.

¹ Pour de plus amples renseignements sur la démarche et sur les méthodes qui peuvent être employées afin d'informer et de consulter le public avant le dépôt de l'avis de projet ou lors de son dépôt, l'initiateur du projet est invité à consulter le guide *L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement : guide à l'intention de l'initiateur de projet*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf.

² L'initiateur de projet est également invité à consulter le *Guide sur la démarche d'information et de consultation réalisée auprès des communautés autochtones par l'initiateur d'un projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf.

³ Enjeu : Préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non d'un projet.

6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

6.1 Émission de gaz à effet de serre

Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d'émission projetées aux différentes phases de réalisation du projet.

Le projet entraînera des émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de l'utilisation d'un bateau et d'équipements de dragage, ainsi que du transport des travailleurs et des sédiments vers les zones d'assèchement et les sites de gestion finale. RTFT développera un programme de mesures d'atténuation qui permettra de réduire les émissions de GES.

7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

7.1 Autres renseignements pertinents

Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

8. DÉCLARATION ET SIGNATURE

8.1 Déclaration et signature

Je déclare que :

- 1° les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés au Registre des évaluations environnementales.

Prénom et nom

Jean-Sebastien Abran

Signature

Date

Annexe I
Résolution du conseil municipal

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre.

Non-applicable

Annexe II

Caractéristiques du projet

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

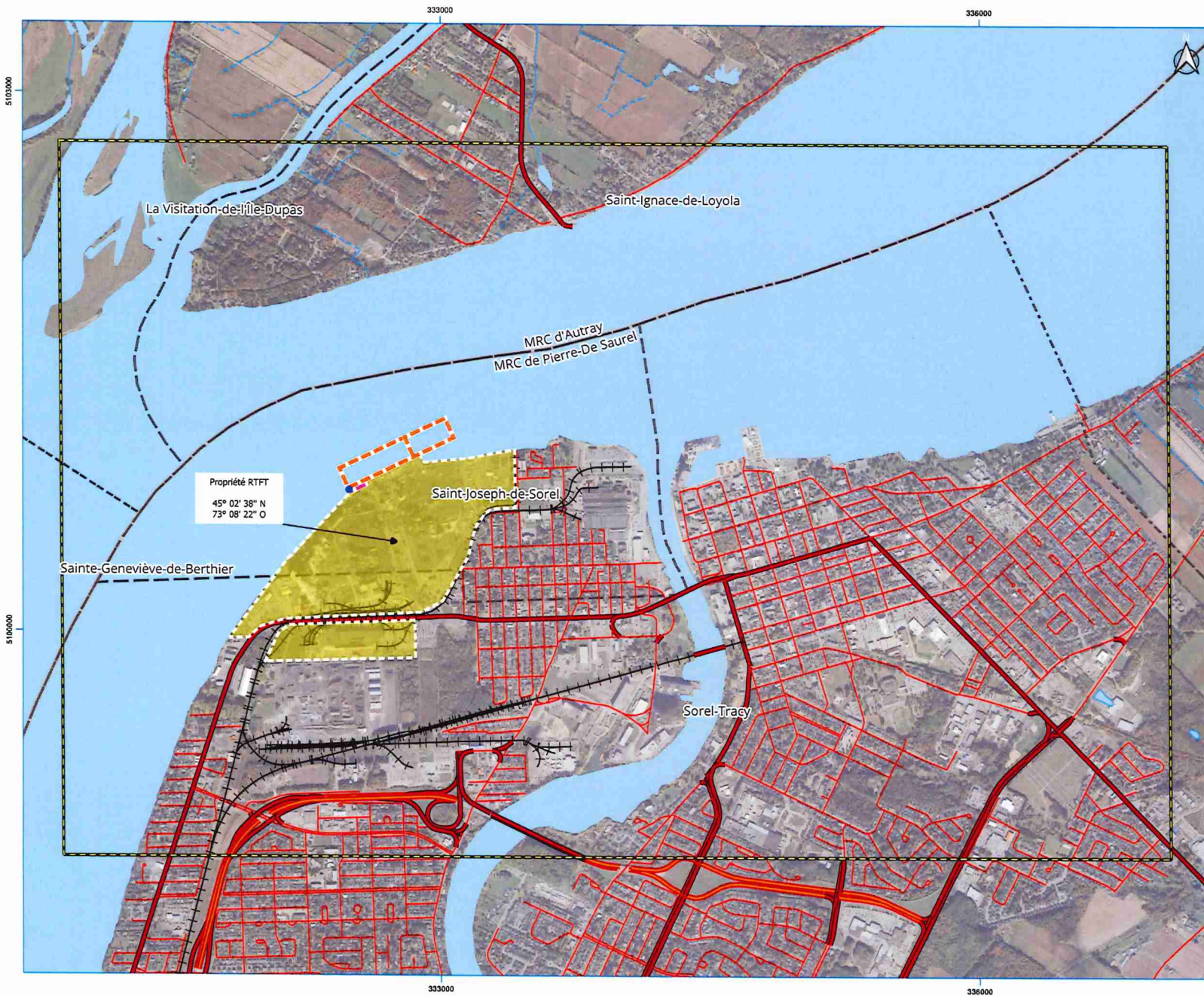
Non-applicable

Annexe III

Plan de localisation

Insérez une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.





AVIS DE PROJET - EIE

RioTinto

**Renouvellement du programme décennal
de dragage d'entretien
au quai de Rio Tinto Fer et Titane Inc. à
Sorel-Tracy**

Carte 1 Localisation du site

PROJET

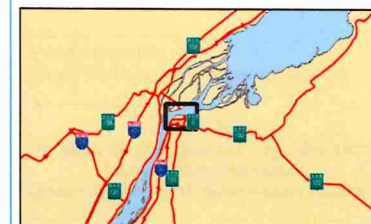
- Prise d'eau de RTFT
- Limite approximative de la propriété de RTFT
- Installations portuaires de RTFT
- Zone d'étude préliminaire
- Zone de la prise d'eau de RTFT

TERRITOIRE

- +— Voie ferrée
- Autoroute
- Route principale
- Route locale
- Limite de lot
- Limite municipale
- Limite des MRC

MILIEU NATUREL

- Cours d'eau intermittent
- Cours d'eau permanent
- Etendue d'eau



0 200 400 600 800 1 000 m

NAD83(CSRS) / MTM zone 8

Sources : Gouvernement du Québec, Activa Environnement Inc.

Carte préparée par :
Emilie Young Vigneault, B. Archéo, M. Géo.
Projet : 0610-4-1/19033
31 juillet 2026

ACTIVA
ENVIRONNEMENT



AVIS DE PROJET - EIE

RioTinto

**Renouvellement du programme décennal
de dragage d'entretien
au quai de Rio Tinto Fer et Titane Inc. à
Sorel-Tracy**

**Carte 2 Zone portuaire visée par les travaux de
dragage d'entretien**

PROJET

-  Prise d'eau de RTFT
-  Installations portuaires de RTFT
-  Zone de prise d'eau de RTFT
-  Section à draguer à une profondeur de 10,7 m
-  Section à draguer à une profondeur de 9,75 m



0 25 50 75 100 125 m
NAD83(CSRS) / MTM zone 8
Sources : Gouvernement du Québec, Activa Environnement inc.

Carte préparée par :
Emilie Young Vigneault, B. Archéo, M. Geo.
Projet : 12610-41/19033
31 juillet 2026

ACTIVA
ENVIRONNEMENT